

La rougeole est surveillée par la déclaration obligatoire. Les données extraites de la base nationale de Santé publique France sont provisoires à la date de l'analyse, le **26/03/2019** (données en S12 non consolidées). Elles n'incluent pas les cas de rougeole post-vaccination ni les cas ne remplissant pas les critères de définition de cas de rougeole.

### Points clés

- **Le nombre de nouveaux cas hebdomadaires est toujours en hausse en France, alors qu'on note une légère diminution du nombre de nouveaux cas déclarés en Occitanie en semaine 11.**
- **En Occitanie** : 115 cas depuis janvier 2019, soit 13 nouveaux cas depuis le dernier point, représentant 23,5% des cas signalés en France sur cette période.
  - 10 des 13 départements touchés. Parmi eux, 63 % résident en Haute-Garonne, qui est le département de France le plus impacté en nombre de cas déclarés (14 % des cas déclarés en France).
  - Au total, 27 cas ont été hospitalisés et 13 ont présenté des formes compliquées (pneumopathies).
  - 33 % des cas sont survenus dans un contexte de cas groupés (établissements scolaires, communauté des gens du voyage, etc.).
  - La couverture vaccinale est insuffisante pour prévenir tout risque épidémique en Occitanie : 63-82 % avec 2 doses à 24 mois, selon les départements (cible : 95 % pour éliminer la maladie).
  - Une nette diminution des diagnostics effectués par les structures d'urgences de la région, avec 5 nouveaux cas en semaine 12 (17 en semaine 11).

Figure 1 – Incidence cumulée et nombre de cas de rougeole déclarés par département de résidence, du 01/01/2019 au 24/03/2019 (données provisoires, n= 489 au niveau national ; n=113 pour l'Occitanie : 2 cas de la région Occitanie ne sont pas comptabilisés sur cette figure)

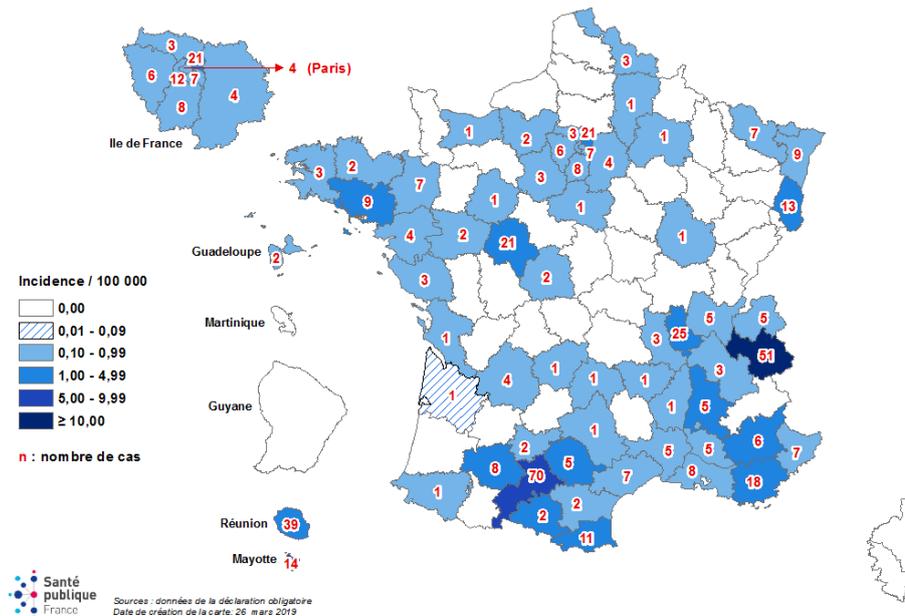
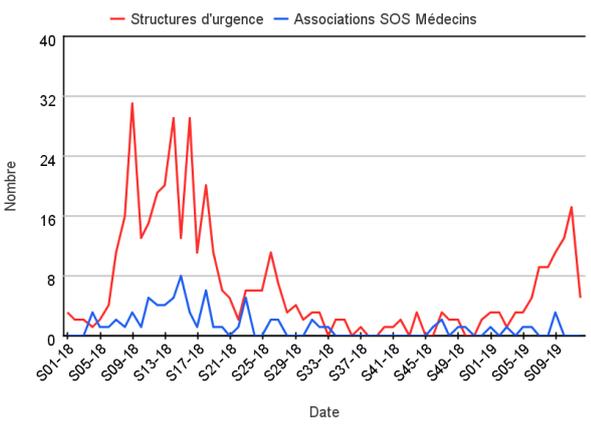
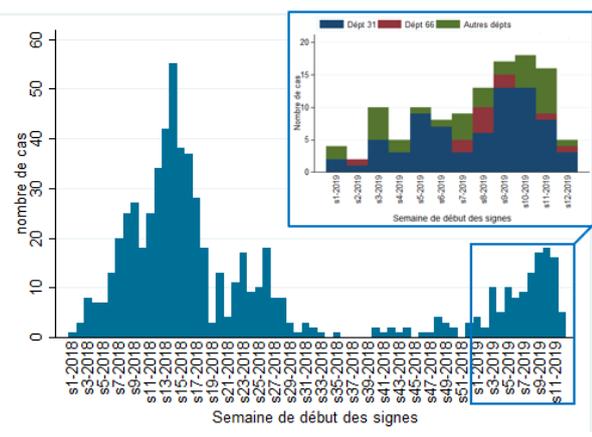


Figure 2 – Distribution hebdomadaire des cas rougeole résidents en Occitanie du 01/01/2019 au 24/03/2019, Source : Déclaration obligatoire – SpFrance (Données des deux dernières semaines non consolidées)

Figure 3 – Passages hebdomadaires aux urgences et consultations SOS médecins, pour diagnostic de rougeole, Occitanie, du 01/01/2018 au 24/03/2019. Source : SurSaUD® - SpFrance

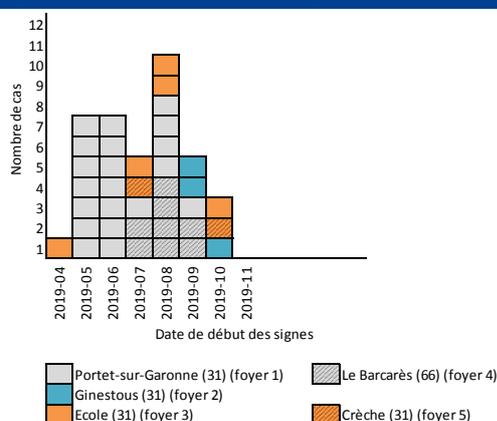


Le point épidémiolo

Tableau 1 – Caractéristiques des cas déclarés de rougeole en Occitanie, du 01/01/2019 (S01-2019) au 24/03/2019 (S12-2019), Source : Déclaration obligatoire - SpFrance

Les indicateurs	Nombre	%
Nombre de cas	115	
Cas hospitalisés	27	23,5%
Cas formes compliquées	13	11,3%
Dont pneumopathies	12	10,4%
Dont encéphalites	0	0,0%
Autres complications	3	2,6%
Décès	0	0,0%
Taux d'incidence cumulée/ 100 000 habitants	1,97	
<b>Données démographiques</b>		
Sex-ratio (H/F)	1,50	
Age médian (en années)	7	
<b>Confirmation biologique</b>		
Cas confirmés biologiquement	48	41,7%
Cas confirmés épidémiologiquement	33	28,7%
Cas cliniques	34	29,6%
<b>Statut vaccinal</b>		
Nombre de cas de plus de 1 an et nés après 1980 avec statut vaccinal renseigné	83	
Cas non vaccinés ou vaccinés 1 dose	81	97,6%

Figure 4 – Répartition des cas de rougeole par semaine et par foyer dans des collectivités à risque en Occitanie, S01-2019- S12-2019), Source : ARS/CVAGS



## Recommandations

La rougeole est une maladie à déclaration obligatoire (Fiche de DO) : lien

Pour la conduite à tenir autour d'un cas suspect de rougeole ou d'un foyer de cas groupés voir l'instruction DGS du 28/09/2018 : [http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2018/10/cir\\_44038.pdf](http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2018/10/cir_44038.pdf)

### Autour d'un cas de rougeole

- Vaccination des sujets contacts réceptifs âgés de plus de 6 mois dans les 72 heures suivant le contage.
- Prophylaxie par immunoglobulines polyvalentes par voie intra veineuse dans les six jours suivant le contage, recommandée pour les nourrissons âgés de moins de 6 mois nés de mères non immunes, les nourrissons âgés de 6 à 11 mois n'ayant pu être vaccinés dans les délais ainsi que les personnes à risque de rougeole grave : immunodéprimés, femmes enceintes ne pouvant être vaccinées. En savoir plus : <http://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=548>

**Eviction du cas** recommandée pendant toute la période de contagiosité, à savoir jusqu'à 5 jours après le début de l'éruption ; le rattrapage vaccinal, tel que préconisé ci-dessus, réalisé dans les 72 heures qui suivent le contact avec un cas, peut éviter la survenue de la maladie chez la personne vaccinée.

## Pour en savoir plus

Epidémie au niveau national : <http://inv.santepubliquefrance.fr/Dossiers-thematiques/Maladies-infectieuses/Maladies-a-prevention-vaccinale/Rougeole/Points-d-actualites>

Pour toute information complémentaire concernant la rougeole, consulter le dossier thématique de Santé publique France. Pour les données régionales, cliquer ici

Sur la vaccination : [www.vaccination-info-service.fr](http://www.vaccination-info-service.fr)

Documents de prévention à destination des professionnels de santé et du grand public ([cliquer ici](#))

Figure 5 – Incidence par classes d'âge des cas de rougeole résidents en Occitanie du 01/01/2019 (S01-2019) au 24/03/2019 (S12-2019), Source : Déclaration obligatoire - SpFrance

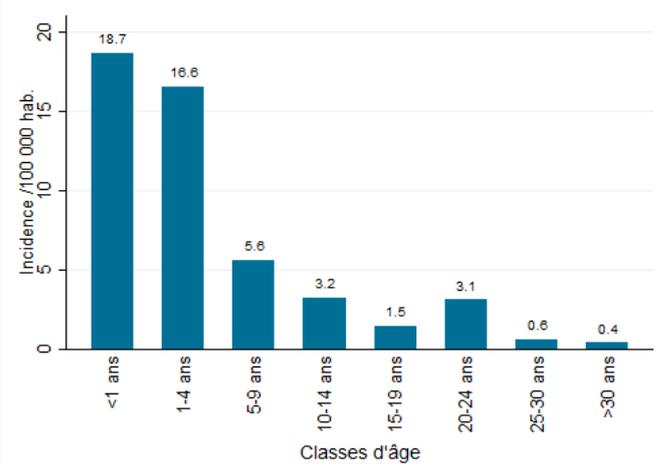
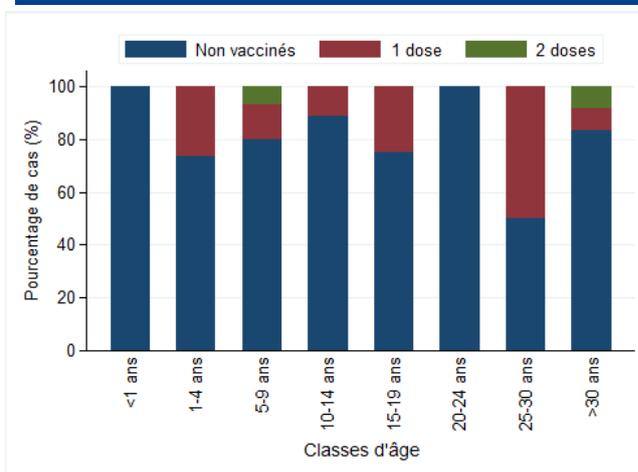


Figure 6 – Distribution par classes d'âge des cas de rougeole selon le statut vaccinal en Occitanie du 01/01/2019 (S01-2019) au 24/03/2019 (S12-2019), Source : Déclaration obligatoire - SpFrance



### Comité de rédaction

### Diffusion